



COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT

Maison départementale des sports
907 rue du Professeur Blayac
34000 – MONTPELLIER

Courriel : departement34@ffvelo.fr

Site du CODEP34 : <http://herault.ffvelo.fr>

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale du CODEP34 le 16/11/2019 à Roujan

* * *

Participants : 101 personnes ont assisté à cette Assemblée Générale. Sur les 43 clubs (+ 1 pour les Membres Individuels), seulement 7 clubs sont absents et non représentés. Le nombre de voix global étant de 124, les clubs présents ou représentés correspondent à 105 voix (84,7%), le quorum est donc atteint.

Clubs présents ou représentés :

Entente SAMA-CTM, Audax Béziers, ASC Béziers, Pézenas VCLL, PR Cessenon, VC Clermont, VC Sérignan, Cs Florensac, CC Ganges, VC Montblanc, CC Paulhan, MUC Cyclo, CC Mèze, CT Frontignan, CC Fabrègues, VC Magalas, CC Vias, A Montferrier, VC Agde, RL Gignac, CC Vendargues, VC Grabels, VC Oppidum, Teyran Bike, UC Marseillan, PL St Jean de Védas, VC Cers, Gazelec Béziers, Sud Vélo Montpellier, CC Bédarieux, CT St Jean de Védas, VC St Pons, Titans Béziers, V3C Roujan, Assas CE, VTS

Clubs absents :

C Rafatum, VC St Georges, Ardaillous Bassan, Pignan VTT, VC Mauguio, AC Lattes, UCT Pérols

Après le mot d'accueil du président du club de Roujan, Monsieur Norbert Juste, qui apporte un soutien important dans l'organisation de la journée, l'ouverture de l'Assemblée est faite à 9h00 par le Président du CODEP 34, Jacques Clamouse. Elle commence par une minute de silence pour les cyclotouristes disparus en 2019, suivie par l'intervention du Maire de Roujan, Monsieur Jacques Huc. Le Président du COREG Occitanie est représenté par Monsieur Antoine Garcia, Trésorier. La Fédération est représentée par Monsieur Yves Yau, médecin fédéral.

Remarque préalable importante : les documents préparatoires à l'AG ont été envoyés aux clubs le 15 octobre 2019, puis le 11 novembre pour les résultats financiers et un complément au rapport moral. Le dossier présenté lors de la présente réunion à Roujan le 16 novembre a été communiqué aux clubs par mail le 17 novembre et seuls les éléments principaux discutés en séance sont repris dans ce compte-rendu.

1. Examen des rapports

1.1 - Rapport moral du Président Jacques Clamouse.

Adopté par 104 voix Pour (99 %) et 1 Contre.

Principaux points à noter : après une année 2018 exceptionnelle marquée par une hausse du nombre de licencié-e-s dans l'Hérault, 2019 se traduit par une baisse (-40). Les clubs sont donc invités à trouver des solutions pour s'ouvrir davantage aux Jeunes, aux Féminines et aux pratiquants VTT ou VAE.

Un effort a eu lieu en 2019 pour homogénéiser la communication entre le CODEP et les clubs, mais aussi vis à vis de l'extérieur grâce à une seule adresse mail xxxx@ffvelo.fr permettant de s'affranchir des changements de correspondants. L'utilisation en interne aux clubs n'est pas encore complètement assurée (une seule adresse, mais plusieurs réceptionnaires possibles) et un effort est à prévoir pour certains afin d'utiliser davantage les outils informatiques proposés.

La disparition des subventions CNDS et l'intégration au budget des fédérations doivent permettre aux clubs, grâce au suivi d'activités (consultable par chaque club dans la rubrique Bilan), de percevoir des moyens financiers utiles pour leur développement. Les chiffres provisoires peuvent être significatifs, par exemple 269 € pour Fabrègues, 156 € pour Cessenon, 129 € pour Sérignan ... De même le CODEP34 a lancé les actions décidées lors de la dernière AG représentant des montants financiers importants au bénéfice des clubs.

Enfin, dans un an s'achèvera le deuxième mandat de l'équipe du CODEP34. Il convient de préparer le renouvellement des équipes et 3 candidatures sont proposées cette année qui arrivent juste à compenser les 3 démissions. L'année 2020 sera donc importante pour faire émerger de nouveaux acteurs des clubs pour l'intérêt de tous.

1.2 - Rapport d'activités des Commissions.

Adopté par 104 voix Pour (99 %) et 1 Contre.

Principaux points à noter.

Le Bilan général (Jean-Michel Pons) : les actions 2019 lancées au bénéfice des clubs ont été toutes mises en œuvre. On peut noter toutefois qu'elles n'ont concerné qu'une partie des clubs (12 pour la formation dirigeants, 17 pour les banderoles, 5 pour les logos FFVélo sur les maillots) sauf les brassards sécurité remis à tous les clubs. Elles ont représenté une dépense globale de 5 175 € alors que la ristourne FFCT pour le CODEP n'a été que de 3 224 €.

Les Jeunes (Gilles Ibars) : pas de changement pour les écoles de vélo (2 clubs sur 43 Fabrègues et Montblanc). Plusieurs manifestations ont été organisées par le club de Fabrègues et des formations ont eu lieu en 2019. La Commission est intervenue pour des actions avec les écoles qui vont largement devoir se développer dans le cadre de la Convention signée par le Ministère de l'Education Nationale et la FFVélo « Savoir rouler à vélo ». C'est une opportunité à saisir d'intégrer la vie scolaire et permettre ainsi de pérenniser les clubs, y compris avec les parents qui pourraient devenir des accompagnateurs / adhérents. Plusieurs demandes ont été formulées par les écoles de l'Hérault et le CODEP s'appuiera bien évidemment sur les clubs de proximité.

Le VTT (Pierre Hérédia) : l'année 2019 a été marquée par la concrétisation du partenariat avec Montain Bike Fondation (MBS) . Des actions terrain avec le club du VC3 Roujan ont été réalisées. Il est toutefois indispensable d'étoffer la Commission afin d'accentuer les projets vis à vis d'une pratique qui se développe largement et où la FFVélo à travers ses clubs se doit d'être beaucoup plus présente.

La Formation (James Mara démissionnaire) : l'année 2019 a vu la mise en place de plusieurs formations (PSC1, animateur club N1, initiateur club N2). De même, une première Formation Dirigeant N1 a été proposée avec 17 participants. Il conviendra de poursuivre cet effort en 2020 selon un calendrier qui sera proposé et à partir duquel les clubs pourront s'inscrire.

La Commission Tourisme (René Baldellon) : l'activité majeure a été l'organisation d'un séjour national en juin à Bessilles qui a rassemblé 15 participants. Des actions de promotion

touristique de l'Hérault se sont poursuivies (11 parcours sur le site Véloenfrance). La Commission a essentiellement travaillé en liaison avec les institutionnels pour mieux communiquer sur les circuits du département et les faire connaître par le plus grand nombre (vacanciers, offres touristiques route et VTT, ...). Les licencié-e-s de l'Hérault participent très peu aux randonnées innovantes (0 en 2019) ou aux transversales (2 clubs seulement CTV et Paulhan avec 13 nouvelles transversales). A noter que le CTV a démarré cette année et compte poursuivre la série en 2020. D'autres clubs pourraient suivre cet exemple qui permet de mieux connaître notre département.

La vie des clubs (Christian Arnold et Guy Estopina) : les randonnées et les points café sont en nombre significatif, mais on constate que les randonnées VTT sont beaucoup plus prisées que les randonnées route. Il conviendrait donc, autant que possible, que les deux pratiques, associées parfois à la marche, soient proposées en même temps, avec une entraide des clubs. La mise à jour du site du CODEP est faite régulièrement et il appartient aux clubs d'y accéder pour avoir des réponses à certaines de leurs questions. Il en est de même du site de la FFCT/FFVélo où les informations sur chacun des clubs peuvent être consultées (exemple sur Bilan).

Pour ce qui est des boîtes aux lettres des clubs sous forme ffvelo.fr, l'ensemble des clubs en dispose à ce jour. L'utilisation en est toutefois partielle ou nulle pour certains clubs avec parfois des mails envoyés par le CODEP et non « lus » par les clubs.

Les Féminines (Maria Robu démissionnaire) : l'année 2019 a été marquée par une concentration à Carcassonne les 7 et 8 avril pour les féminines du COREG Occitanie. L'expérience doit se renouveler en 2020 avec l'opération nationale « Toutes à vélo – Toulouse 2020 », mais il est dommage que le projet d'une randonnée spécifique Hérault sur plusieurs jours n'ait pu avoir lieu en raison d'un nombre insuffisant de candidates.

La Sécurité (Christian Arnold) : de nombreuses actions pour les routes et pistes cyclables ont été lancées, mais avec des délais de réalisation très variables selon les collectivités en charge des dossiers. L'effort sera poursuivi, mais les demandes des clubs pour signaler les difficultés sont en baisse, ne signifiant sûrement pas que tout va bien sur nos routes !!! Une nouvelle fiche plus facile à remplir est disponible sur le site du CODEP34.

1.3 - Bilan financier 2019 (Guy Estopina) : il ressort un solde négatif de l'exercice de – 2 045,20 € et un total de trésorerie au 8 novembre 2019 de 23 103,82 €. Il est souligné que l'aide aux clubs est supérieure de près de 2 000 € à la ristourne fédérale annuelle sur les licences. Certifié conforme par les Censeurs aux comptes, ce bilan est approuvé par 103 voix Pour (98 %) et 2 Contre.

1.4 - Budget prévisionnel 2020 : il est prévu à 38 500 € en charges et produits, il est adopté par 101 voix Pour (96,2 %) et 4 Contre.

2. Intervention du médecin fédéral Yves YAU

Une large présentation des actions de la Fédération a été abordée, notamment sur les aspects sécurité. Le nombre de licenciés est de 118 102 au 11 novembre en baisse sur les dernières années. A titre de comparaison sur une plus grande période, ce nombre était de 114 620 en 1999, mais avec une moyenne d'âge beaucoup plus faible (51 ans en 1999 au lieu de 68 ans en 2019 et 66 ans en 2017). La pyramide des âges pose donc question sur notre capacité à recruter des jeunes et des actifs pour redynamiser les pratiques.

Des moyens sont mis à disposition des clubs pour accueillir plus de licenciés en proposant 3 sorties gratuites avec l'assurance Option A, en signant des Conventions de Pré-Accueil

permettant 10 sorties gratuites pour fidéliser les pratiquants, en formant des animateurs pour devenir référent Accueil club, en participant activement à la Fête du vélo et en proposant des licences dès septembre qui couvrent l'année suivante.

Pour aider les clubs, des Kits sont disponibles à la Boutique sur le site à l'adresse www.ffvelo.fr/kitcommunication (documents téléchargeables, conseils pour les relations presse, vidéos utilisables dans les sites des clubs, téléchargement des logos FFVélo et de veloentrance.fr).

Enfin, l'importance de la pratique du vélo est de plus en plus partagée en France. Des actions de sensibilisation pour une meilleure santé sont proposées par la Fédération (« Offrez du vélo à votre santé ») sous la forme de vidéos vantant les idées de partage, de convivialité et de découverte. Une lettre informative à l'usage du médecin traitant a été réalisée avec un examen médical type utilisable par chaque licencié.

3. Forum et échanges avec les clubs

Préalablement aux questions, le résultat du questionnaire rempli par les clubs (seulement 16 réponses) a permis de constater une satisfaction globale des actions lancées en 2019 par le CODEP au bénéfice des clubs.

Des actions marquantes ont été proposées par certains clubs (10 réponses) sur la Sécurité et prévention santé (Audax, Grabels), sur les jumelages, partenariats et séjours (Ganges, Gignac, Vias, Roujan, Paulhan), sur la Communication interne et externe (Sud Vélo, Audax, PLV, Grabels), sur les conditions de création d'un club sans aide fédérale (VTS) et sur la gratuité de la première licence pour les mineurs (Audax).

Enfin, Jacques Clamouse a présenté un complément au rapport moral qui a permis de lister les enjeux des prochaines **évolutions et transitions** dans la gouvernance du sport, dans le numérique, dans l'organisation et le management de nos instances.

Les principaux échanges ont conduit à des questions qui sont revenues sur des points qui posent encore problème aux clubs. Elles nécessitent parfois une intervention de la Fédération auprès d'instances nationales, conduisant à des délais de traitement longs.

3.1 - Quid licence « Vélo Sport » ? Cette licence n'est pas reconnue pour l'inscription à certaines cyclo-sportives organisées sous l'égide de la FFC. Il est demandé un certificat médical pour l'inscription.

Réponse de la FFCT: à ce jour, seule la FFC a cette position **non réglementaire**. Nous sommes en cours de négociation à ce sujet avec le Ministère des Sports qui doit arbitrer. Notre relance est récente, mais depuis un an nous n'avons pas eu de retour concret. Les autres fédérations organisant de nombreuses cyclo-sportives reconnaissent notre licence. Il est précisé que les licences de ces fédérations sont reconnues par la FFC, ce qui constitue ici une discrimination dans le monde du sport. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition n'est pas de la responsabilité des fédérations, mais uniquement de celle du corps médical. Ce qui revient à nier les compétences du corps médical qui a institué la présence de ce certificat à titre préventif. À ce titre, un non licencié avec un CMNCI peut participer à une compétition.

3.2 – Est-il envisageable que le CODEP ou la Fédération puisse aider les clubs dans les démarches administratives pour les randonnées dans les cas complexes (Natura 2000, circuits sur plusieurs départements, ...)

Réponse : en dehors des dossiers à fournir pour plusieurs organismes, il convient d'aller voir les responsables de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture pour aplanir les difficultés qui peuvent exister pour des raisons de sécurité ou de réglementation dont le cyclotourisme ne peut s'affranchir. Malgré les changements d'interlocuteurs, une action concertée est

indispensable et le CODEP34, par l'intermédiaire de Christian Arnold, peut être en soutien des clubs.

3.3 – Le CODEP apporte un soutien financier aux points-café, ne pourrait-il pas en être de même pour les randonnées ?

Réponse : comme indiqué en 2018, c'est déjà le cas pour les « **Randonnées Innovantes** » que les clubs peuvent proposer. Les randonnées ne doivent plus se limiter à de simples parcours route, mais associer des visites de sites, de caves, de monuments, ... pour attirer davantage de personnes en mélangeant vélos route, VAE, VTT et marche pour une réponse globale à des familles avec repas proposé. De même, la proposition de manifestations en nocturne (ex : trails) a été testée avec succès moyennant une organisation plus importante et des inscriptions à un coût supérieur. Enfin une autre idée innovante récompensée en tant que telle pourrait être d'organiser des randonnées à plusieurs clubs qui s'entendent pour prendre en charge l'accueil et les repas sur 2 ou 3 endroits. Cette solution pourrait ainsi permettre à des clubs qui n'ont pas assez d'adhérents de regrouper leurs forces pour l'organisation. Enfin, la recherche de nouveaux participants dans des départements voisins et/ou sous forme de jumelage avec des clubs plus éloignés d'Occitanie (exemple entre Ganges et Mirepoix) permet une ouverture très positive pour tous les acteurs.

3.4 – Quel prix pour les randonnées ?

Réponse : cette question revient chaque année et il avait été décidé à l'AG précédente que la liberté était laissée aux clubs avec la seule contrainte d'avoir un écart de 2 € entre licenciés FFCT et autres participants. Le montant traditionnel de 5 € / 3 € apparaît à tous comme très/trop faible dès lors que les ravitaillements sont bien fournis. Il semble donc que le minimum pour 2020 à retenir soit basé sur 6 € (et 4 € pour les licenciés FFCT) avec toujours la possibilité d'aller au delà en cas de randonnées à la journée ou lorsque les prestations proposées par les organisateurs sont plus importantes (repas, visites, ...).

3.5 – Le CODEP continuera-t-il à participer financièrement à la réalisation de maillots des clubs s'ils incrustent le logo de FFVélo / CODEP 34 sur leurs tenues ?

Réponse : oui, les **5 € par maillot** seront versés aux clubs dès lors qu'ils respectent le cahier des charges (taille du logo, implantation, paiement sur facture). Après discussion, un certain assouplissement sera possible en 2020 pour l'implantation du logo sur le devant du maillot. Sur présentation des maquettes, le CODEP validera au cas par cas en garantissant le respect de la charte de la Fédération concernant la publicité sur les maillots qui est interdite. Il est donc conseillé aux clubs de proposer aux éventuels sponsors une visibilité sur les publications ou sur le site du club plutôt que sur les maillots.

3.6 – L'opération 2019 pour la réalisation de banderoles associant l'identité du club et celle de FFVélo / CODEP 34 sera-t-elle reconduite en 2020 pour ceux qui n'en ont pas fait la demande ?

Réponse : oui, à titre exceptionnel, les nouveaux clubs demandeurs peuvent saisir le CODEP et proposer les indications qu'ils souhaitent voir y figurer. Concernant le coût (pris en charge par le CODEP en 2019 et minoré du fait d'achats groupés), les éventuels suppléments seront examinés au cas par cas avec les clubs.

3.7 – Quelle responsabilité des clubs qui font effectuer des travaux sur les chemins VTT en cas d'accident ?

Réponse : le club est assuré auprès d'Allianz, mais il est expressément demandé aux participants de respecter les règles de sécurité (gants, lunettes,...) pour des actions qui peuvent entraîner des accidents plus ou moins graves.

4. Présentation des candidats souhaitant rejoindre le CODEP 34.

3 candidats sont présentés en séance, **Marylène Clamouse** pour la Commission Féminines (plus particulièrement en charge de l'opération « Toutes à vélo – Toulouse 2020 »), **Jean-Pierre Legay** (Secrétaire AUDAX Béziers) et **Philippe Pierrot** (Président du PLV). Compte-tenu que 8 postes étaient à pourvoir, les 3 candidatures sont acceptées et validées en séance conduisant à un CODEP de 10 membres. Il est rappelé que l'ensemble des élus seront renouvelés en 2020 pour la nouvelle olympiade et que de nouvelles candidatures seront indispensables pour pérenniser le CODEP34.

5. Synthèse de nos engagements pour 2020

- La mise en place de formations après recensement des besoins (dirigeants, délégués sécurité, PSC1, animateurs, instructeurs).
- Une aide financière aux clubs pour les organisations de Randonnées sous réserve de dossiers argumentés et d'actions innovantes.
- La poursuite de l'aide financière à la réalisation des maillots des clubs, avec en contrepartie l'incrustation du logo FFVélo / CODEP 34 sur leur tenue selon le cahier des charges établi par le CODEP dans le respect des règles fédérales (5 € par maillot).
- La réalisation de banderoles avec identité FFVélo / CODEP 34 pour les clubs n'ayant pas fait leurs demandes en 2019.
- A titre expérimental, le CODEP34 donnera une **aide de 12 € pour les jeunes de moins de 18 ans**, appliquée sur leur licence 2020 et sur présentation du justificatif (Extraction de l'édition comptable FFCT pour chaque club).
- La poursuite de la participation d'un membre du CODEP34 aux AG des clubs volontaires.

6. Validation des calendriers 2020 (et début 2021)

Le document présenté est validé moyennant quelques ajustements pris en compte en séance et sera retransmis à l'ensemble des clubs avant fin novembre. Un différend subsiste et sera traité entre les deux clubs concernés et Christian Arnold.

7. Remise des récompenses 2019

De nombreuses récompenses ont été remises aux clubs et aux licencié-e-s selon le détail indiqué dans le document projeté en séance. A noter une aide supplémentaire apportée par le COREG Occitanie pour les deux clubs Jeunes de Fabrègues et Montblanc.

Fin de la réunion à 17h30

Le Secrétaire
Jean-Michel PONS



Le Président
Jacques CLAMOUSE

